

Et Si on permutait ? : Mobilité - Vous avez des droits, Faites les valoir !

Lors des derniers mouvements, de nombreux CDD ont obtenu un CDI. Nous nous félicitons bien sûr de la titularisation de ces contrats précaires, qui est **l'un combat de la CGT**. Cependant cela ne s'est pas fait sans mal car notre direction régionale a refusé toute titularisation sur place !

De nombreux collègues se trouvent donc aujourd'hui dans des difficultés personnelles et sociales : délai domicile – travail allongé, coût supplémentaire de frais d'essence - de frais de garde, stress supplémentaire, ... **Et tout salarié se « risquant » à une demande de mutation se voit opposer un refus par la direction !**

Il est loin le temps où la direction prônait comme principe « Permettre aux salariés de mieux concilier vie personnelle et professionnelle » (cf. accord OATT national du 30/09/2010 et accord OATT régional du 14/02/2011).

**Pour la CGT, cette situation est inacceptable.
Pourtant une solution existe dans la Convention Collective Nationale :
La permutation !**

1^{ère} partie :

L'article 24 de la CCN encadre les modalités de permutation

Les règles concernant la permutation pour les agents de droit privé sont fixées par l'article 24 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

Article 24 de la CCN

Article 24.5 : « La mobilité s'exerce également par permutation entre deux agents ayant un même emploi repère (emplois génériques et fonctions identiques). Dans ces conditions, la permutation ne peut être refusée, que ce soit au niveau de l'établissement ou entre deux établissements. Les candidats doivent adressés leur demande par écrit à la direction de rattachement, deux mois avant la date souhaitée de permutation »

Ce dispositif est rappelé par l'instruction sur la mobilité n°2013-42 du 25/04/2013

Instruction sur la mobilité – 2.5 Dispositif spécifique de permutation

« Afin de permettre la mise en œuvre de cette disposition, il est impératif que les agents concernés informent la direction des ressources humaines de leur région, adressent une candidature spontanée conjointe et cosignée par les 2 salariés concernés à la région souhaitée et actualisent régulièrement leur souhait »

2^{ème} partie : Les modalités pratiques

Même emploi repère

La permutation est permise pour 2 agents ayant un même emploi repère. Même emploi repère, cela signifie emplois génériques et fonctions identiques.

Pour mieux comprendre, il faut s'appuyer **sur la classification des emplois** (celles de l'ex Assedic, puisque c'est celle-ci qui s'applique encore aujourd'hui). **Cf annexe**

Des exemples en se référant à cette classification :

- Cas 1 : Vous êtes coefficient de base 170 – échelon 0
Vous avez donc comme **emploi générique** Agent hautement qualifié.
Et votre **fonction** est allocataire,
sur votre fiche de paye est donc indiqué AHQ allocataire.
- Cas 2 : Vous êtes coefficient de base 170 – échelon 2 (soit coefficient 190)
Vous avez comme **emploi générique** Agent hautement qualifié.
Et votre **fonction** est allocataire,
sur votre fiche de paye est donc indiqué AHQ allocataire.
- Cas 3 : Vous Vous êtes coefficient de base 190 – échelon 0
Vous avez comme **emploi générique** Technicien qualifié.
Et votre fonction est allocataire,
sur votre fiche de paye est donc indiqué TQ allocataires.

Si les 2 collègues souhaitant permuter sont :

- **Les 2 dans le cas 1, 2 ou 3 : la demande est recevable,**
- **1 dans le cas 1 et 1 dans le cas 2 : la demande est recevable,**
- **1 dans le cas 1 et 1 dans le cas 3 : la demande n'est pas recevable,**
- **1 dans le cas 2 et dans le cas 3 : la demande n'est pas recevable.**

2 mois avant la date souhaitée de permutation

Il est mentionné que la mobilité peut s'exercer par permutation entre deux agents ayant un même emploi repère. Cette condition doit être obligatoirement remplie **à la date de la demande**, même si la permutation ne s'effectue que 2 mois après.

Annexe 1 : Modèle de Courrier et Annexe 2 : Grille de classification

A l'attention de la Direction des Ressources Humaines,

Région :

Madame la Directrice des Ressources Humaines,

Conformément à l'Article 24.5 de la Convention Collective Nationale, nous vous demandons la possibilité d'obtenir une permutation.

Cette permutation s'inscrit dans notre volonté de mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle.

Nous vous informons que, conformément à l'Article 24.5 de la CCN, nous disposons du même emploi repère.

Cette permutation s'effectuerait donc entre les 2 sites suivants : ...

Nous entendons bien que cette permutation ne pourrait être effective que 2 mois après la réception de ce courrier.

Comme indiqué dans l'instruction sur la mobilité n°2013-42 du 25/04/2013, notre demande spontanée est conjointe et cosignée par les 2 salariés concernés.

Bien cordialement.

Fait à ... le ...

Agent 1 (Signature - suivi de la mention Bon pour accord) :

Nom Prénom Site concerné

Agent 2 (Signature - suivi de la mention Bon pour accord):

Nom Prénom Site concerné

FONCTIONS

coefficient	niveau	position	qualification	emploi générique	ALLOCATAIRES	AFFILIES	DOSSIER COMPTABLESET	JURISDICTIONS	RECRUTEMENTS	CONTRÔLE GÉNÉRAL INT.	ORGANISATION	DONNÉES STATISTIQUES	SERVICES DE TRAVAUX
Base:150 Ech1:160 Ech2:170	EMPLOYE	exécution position1	exécution de tâches simples dans le respect des règles	agent	agents administratifs	agents administratifs	agents administratifs	agents administratifs	agents administratifs	agents administratifs	agents administratifs	agents administratifs	personnel de service; personnel de conciergerie; agents de service machine; agents de services généraux.
Base:160 Ech1:170	EMPLOYE	exécution position2	effectuer un traitement simple/informations dans les respects régis par des règles	agent qualifié	agents administratifs	agents administratifs	agents administratifs	agents administratifs	agents administratifs	agents administratifs	agents administratifs	agents administratifs	personnel de service; agents de conciergerie; agents de service machine; agents de services généraux.
Base:170 Ech1:180 Ech2:190	EMPLOYE	exécution/application	traiter des informations requises dans les respects des procédures existantes	agent hautement qualifié	agents administratifs	agents administratifs	agents administratifs	agents administratifs	agents administratifs	agents administratifs	agents administratifs	agents administratifs	personnel de service; agents de conciergerie; agents de service machine; agents de services généraux; chauffeur; agent infirmier; agent qualifié de services généraux.
Base:190 Ech1:200 Ech2:210	EMPLOYE	application position1	collecter et exécuter des informations nécessaires à l'exercice d'une activité	technicien qualifié	T.O. de liquidation; T.O. de répartition; T.O. de répartition; T.O. affectaires	T.O. de recouvrement; T.O. d'affiliation; T.O. affectaires	aide-comptable; aide-comptable; auxiliaire comptable	T.O. juridique et contentieux	agents administratifs	T.O. contrôle de gestion, audit, organisation	agents administratifs	agents administratifs	T.O. agents de service; T.O. agents de conciergerie; T.O. agents de service machine; T.O. agents de services généraux.
Base:210 Ech1:220 Ech2:230	EMPLOYE	application position2	analyser l'information collectée pour prendre des décisions et/ou établir des procédures	technicien hautement qualifié	T.H.Q. de liquidation; T.H.Q. de répartition; T.H.Q. affectaires	T.H.Q. de recouvrement; T.H.Q. d'affiliation; T.H.Q. affectaires	comptable	T.H.Q. juridique et contentieux	agents administratifs	T.H.Q. contrôle de gestion, audit, organisation	agents administratifs	agents administratifs	T.H.Q. agents de service; T.H.Q. agents de conciergerie; T.H.Q. agents de service machine; T.H.Q. agents de services généraux.
Base:230 Ech1:245 Ech2:260	EMPLOYE OU AGENT DE MAITRISE	application/adaptation position1	mettre en œuvre et/ou adapter des informations complexes	technicien expérimenté	T.E. de liquidation; conseil; T.E. affectaires	T.E. d'affiliation; recouvrement; T.E. affectaires; T.E. affectaires	comptable	T.E. juridique et contentieux	agents administratifs	T.E. contrôle de gestion, audit, organisation	agents administratifs	agents administratifs	T.E. agents de service; T.E. agents de conciergerie; T.E. agents de service machine; T.E. agents de services généraux.
Base:250 Ech1:265 Ech2:280	AGENTE MAITRISE	adaptation position1	mettre en œuvre et/ou adapter des informations complexes	professionnel ou candidat expérimenté	coordonnateurs/métiers affectaires; Professionnels affectaires; Chargés de mission; chef de groupe; unité; chef de groupe affectaires; Responsable de permanence	coordonnateurs/métiers affectaires; Professionnels affectaires; Chargés de mission; chef de groupe; unité; chef de groupe affectaires	comptable; chargé de mission; responsable/chef d'unité comptable	juriste; auditeur; rédacteur; responsable/chef d'unité juridique et contentieux	assistants administratifs; maquette graphique; secrétaire; responsable/chef d'unité d'information et communication	chargés d'études/organisation; méthodes; professionnels de qualité; responsable/chef d'unité de gestion, audit, organisation	chargés d'études/organisation; méthodes; professionnels de qualité; responsable/chef d'unité de gestion, audit, organisation	chargés d'études/organisation; méthodes; professionnels de qualité; responsable/chef d'unité de gestion, audit, organisation	professionnels de service; gestionnaire; gestionnaire de conciergerie; gestionnaire de service machine; gestionnaire de services généraux; responsable/chef d'unité de service généraux.
Base:290 Ech1:295 Ech2:310	AGENTE MAITRISE OU CADRE	adaptation position2	mettre en œuvre et/ou adapter des informations complexes	professionnel ou candidat expérimenté	coordonnateurs/métiers affectaires; Professionnels affectaires; Chargés de mission; chef de groupe; unité; chef de groupe affectaires; Responsable de permanence	coordonnateurs/métiers affectaires; Professionnels affectaires; Chargés de mission; chef de groupe; unité; chef de groupe affectaires	comptable; chargé de mission; responsable/chef d'unité comptable	juriste; auditeur; rédacteur; responsable/chef d'unité juridique et contentieux	assistants administratifs; maquette graphique; secrétaire; responsable/chef d'unité d'information et communication	chargés d'études/organisation; méthodes; professionnels de qualité; responsable/chef d'unité de gestion, audit, organisation	chargés d'études/organisation; méthodes; professionnels de qualité; responsable/chef d'unité de gestion, audit, organisation	chargés d'études/organisation; méthodes; professionnels de qualité; responsable/chef d'unité de gestion, audit, organisation	professionnels de service; gestionnaire; gestionnaire de conciergerie; gestionnaire de service machine; gestionnaire de services généraux; responsable/chef d'unité de service généraux.
Base:300 Ech1:325 Ech2:350	CADRE	adaptation/conception	optimiser les méthodes et/ou les moyens	professionnel ou candidat hautement qualifié	coordonnateurs/métiers affectaires; Professionnels affectaires; Chargés de mission; chef de groupe; unité; chef de groupe affectaires; Responsable de permanence	coordonnateurs/métiers affectaires; Professionnels affectaires; Chargés de mission; chef de groupe; unité; chef de groupe affectaires	comptable; chargé de mission; responsable/chef d'unité comptable	juriste; auditeur; rédacteur; responsable/chef d'unité juridique et contentieux	assistants administratifs; maquette graphique; secrétaire; responsable/chef d'unité d'information et communication	chargés d'études/organisation; méthodes; professionnels de qualité; responsable/chef d'unité de gestion, audit, organisation	chargés d'études/organisation; méthodes; professionnels de qualité; responsable/chef d'unité de gestion, audit, organisation	chargés d'études/organisation; méthodes; professionnels de qualité; responsable/chef d'unité de gestion, audit, organisation	professionnels de service; gestionnaire; gestionnaire de conciergerie; gestionnaire de service machine; gestionnaire de services généraux; responsable/chef d'unité de service généraux.
Base:350 Ech1:375 Ech2:400	CADRE	conception position1	proposer des plans d'action	professionnel ou candidat confirmé	coordonnateurs/métiers affectaires; Professionnels affectaires; Chargés de mission; chef de groupe; unité; chef de groupe affectaires; Responsable de permanence	coordonnateurs/métiers affectaires; Professionnels affectaires; Chargés de mission; chef de groupe; unité; chef de groupe affectaires	comptable; chargé de mission; responsable/chef d'unité comptable	juriste; auditeur; rédacteur; responsable/chef d'unité juridique et contentieux	assistants administratifs; maquette graphique; secrétaire; responsable/chef d'unité d'information et communication	chargés d'études/organisation; méthodes; professionnels de qualité; responsable/chef d'unité de gestion, audit, organisation	chargés d'études/organisation; méthodes; professionnels de qualité; responsable/chef d'unité de gestion, audit, organisation	chargés d'études/organisation; méthodes; professionnels de qualité; responsable/chef d'unité de gestion, audit, organisation	professionnels de service; gestionnaire; gestionnaire de conciergerie; gestionnaire de service machine; gestionnaire de services généraux; responsable/chef d'unité de service généraux.
Base:400 Ech1:425 Ech2:450	CADRE	conception position2	mettre en œuvre et/ou adapter des informations complexes	professionnel ou candidat hautement qualifié	coordonnateurs/métiers affectaires; Professionnels affectaires; Chargés de mission; chef de groupe; unité; chef de groupe affectaires; Responsable de permanence	coordonnateurs/métiers affectaires; Professionnels affectaires; Chargés de mission; chef de groupe; unité; chef de groupe affectaires	comptable; chargé de mission; responsable/chef d'unité comptable	juriste; auditeur; rédacteur; responsable/chef d'unité juridique et contentieux	assistants administratifs; maquette graphique; secrétaire; responsable/chef d'unité d'information et communication	chargés d'études/organisation; méthodes; professionnels de qualité; responsable/chef d'unité de gestion, audit, organisation	chargés d'études/organisation; méthodes; professionnels de qualité; responsable/chef d'unité de gestion, audit, organisation	chargés d'études/organisation; méthodes; professionnels de qualité; responsable/chef d'unité de gestion, audit, organisation	professionnels de service; gestionnaire; gestionnaire de conciergerie; gestionnaire de service machine; gestionnaire de services généraux; responsable/chef d'unité de service généraux.
Base:450 Ech1:475 Ech2:500	CADRE	conception/Innovation	contribuer à définir des objectifs	professionnel ou candidat expérimenté	coordonnateurs/métiers affectaires; Professionnels affectaires; Chargés de mission; chef de groupe; unité; chef de groupe affectaires; Responsable de permanence	coordonnateurs/métiers affectaires; Professionnels affectaires; Chargés de mission; chef de groupe; unité; chef de groupe affectaires	comptable; chargé de mission; responsable/chef d'unité comptable	juriste; auditeur; rédacteur; responsable/chef d'unité juridique et contentieux	assistants administratifs; maquette graphique; secrétaire; responsable/chef d'unité d'information et communication	chargés d'études/organisation; méthodes; professionnels de qualité; responsable/chef d'unité de gestion, audit, organisation	chargés d'études/organisation; méthodes; professionnels de qualité; responsable/chef d'unité de gestion, audit, organisation	chargés d'études/organisation; méthodes; professionnels de qualité; responsable/chef d'unité de gestion, audit, organisation	professionnels de service; gestionnaire; gestionnaire de conciergerie; gestionnaire de service machine; gestionnaire de services généraux; responsable/chef d'unité de service généraux.

